

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
relative à la délimitation du zonage d'assainissement
prévues à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Par arrêté n°2019.02.156 du 28 février 2019, le Maire de Charbonnières-les-Vieilles a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative à la délimitation du zonage d'assainissement, prévue à l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Patrick NEHEMIE, domicilié 8 rue du 19 mars 63540 ROMAGNAT, enseignant à l'université, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

Le dossier d'enquête contient notamment la notice explicative, la carte de zonage planche nord, la carte de zonage planche sud et la décision de la Mission régionale d'autorité environnementale. Le dossier d'enquête sera tenu à la disposition du public en Mairie de Charbonnières-les-Vieilles, pendant la durée de l'enquête du 1^{er} avril 2019 au 3 mai 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, et sur le site Internet : www.charbonnières-les-vieilles.fr où le dossier sera également mis en ligne pendant toute la durée de l'enquête.

Le dossier d'enquête sera également disponible sur un poste informatique mis à la disposition du public dans les locaux de la Mairie de Charbonnières-les-Vieilles, 2 rue de la Trinité, aux heures d'ouverture des services.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la Mairie de Charbonnières-les-Vieilles.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur sera présent à la Mairie de Charbonnières-les-Vieilles pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

- le 1^{er} avril 2019 de 9h30 à 11h30
- le 16 avril 2019 de 9H30 à 11H30
- le 03 mai 2019 de 14h00 à 16h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

- Consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition en Mairie de Charbonnières-les-Vieilles ;

- Adresser ses observations et propositions :

- par voie électronique à l'adresse suivante : enqpub.charbonniere@gmail.com,
- par correspondance adressée au commissaire enquêteur à la Mairie de Charbonnières-les-Vieilles, siège de l'enquête, 2 rue de la Trinité, 63410 CHARBONNIERES-LES-VIEILLES.

Les demandes éventuelles de communication des conclusions du commissaire enquêteur devront être adressées à Monsieur Le Maire de la commune de Charbonnières-les-Vieilles.

Le Maire, Michaël BARÉ.